



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Absent : 1

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR - Romain CHARDON - Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO - Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU - Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D10 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE RAUZAN

Compte tenu du fait que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan, il faut désigner les délégués de la commune siégeant au SIEA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 août 1998 portant création du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan ;
Considérant que la collectivité adhérente au Syndicat doit désigner les délégués au Syndicat auquel elle appartient ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la commune de Rauzan,

Vu les candidatures suivantes pour les délégués titulaires :

M. Christophe QUEBEC

M. Philippe GUERRIER

Vu les candidatures suivantes pour les délégués suppléants :

M. Guy CAMON

M. Didier HENRY

Mme Erika VASQUEZ

M. Patrick NARDOU

Vu les résultats suivants pour les délégués titulaires :

M. Christophe QUEBEC 14 voix (1 abstention)

M. Philippe GUERRIER 15 voix

Vu les résultats suivants pour les délégués suppléants :

M. Guy CAMON 8 voix

M. Didier HENRY
Mme Erika VASQUEZ
M. Patrick NARDOU

1 voix
15 voix
6 voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 033-213303506-20260320-2026D10-DE



Le Conseil Municipal décide de désigner comme représentants de la collectivité au Comité Syndical du SIEA de Rauzan :

Délégués titulaires : M. Christophe QUEBEC
M. Philippe GUERRIER

Délégués suppléants : M. Guy CAMON
Mme Erika VASQUEZ

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire

Christophe QUEBEC

